

12 recommandations en 12 questions

Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

Réponses du NPA et de son candidat, Philippe Poutou

1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ? Oui Non

Si oui, comment ?

en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**

en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

1.2. **Pour les scrutins de liste**, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus Oui Non

1.3. **Pour les scrutins uninominaux**, aurez-vous recours aux contraintes suivantes : Oui Non

Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique

Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique

Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

1.4. **Pour les exécutifs**, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ? Oui Non

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ? Oui Non

1.5. **Pour un renouvellement des élu-e-s** :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant **le cumul des mandats** Oui Non

Si oui, comment ?

en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)

en limitant le nombre de mandats successifs à ... (précisez)

en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)

en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous **le statut de l'élu-e** (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.) **Oui** **Non**

2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les **instances représentatives du personnel** et dans les **conseils des prud'hommes** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Obligation de parité

2.1.2. Dans les **Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Obligation de parité

2.1.3. Dans toutes les **instances de direction publiques et privées** (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Obligation de parité sauf pour les associations non mixtes

2.1.4. Pour toutes les **nominations à discrétion du gouvernement** ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Obligation de parité

3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoçiateurs** les moyens de leur action ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle

en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.

en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc. **Oui** **Non**

4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ?

Nos emplois, notre travail, pas leur profits ! : Avec plus de 4,5 millions de chômeurs en France, de nombreuses familles ne peuvent vivre correctement. Un tiers des femmes travaille à temps partiel, avec des salaires et des retraités réduits d'autant. [...] Nous voulons donc :

- Le partage du temps de travail entre toutes et tous, avec les 32 heures hebdomadaires sans perte de salaire ni annulation du temps de travail.
- L'interdiction des temps partiels imposés.
- Nous voulons le remplacement des emplois précaires par des CDI.

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

en dissuadant le recours aux temps partiels très courts

- en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure
- en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite
- en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.
- en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les emplois de services à la personne (convention collective, structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Mise en place de véritables services publics

4.4. Revaloriserez-vous les emplois à prédominance féminine ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Augmentation des salaires de 300€, pas un revenu en dessous de 1700€, reconnaissance des acquis professionnels, pas de temps partiels imposés

5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

5.1. Comment améliorerez-vous l'articulation des temps de vie professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour une plus grande implication des pères ? **Oui** **Non**

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'offre d'accueil et de garde d'enfants sur les territoires ? **Oui** **Non**

Si oui, combien et comment ? Les avantages pour les capitalistes sont multiples. La cellule familiale est fondée sur le travail domestique gratuit des femmes. Ce sont essentiellement elles qui prennent en charge l'entretien de la famille, l'alimentation, le soin des enfants, des malades, et des personnes âgées. Elles subissent les conséquences de la remise en cause systématique des services publics (cantines, crèches, maisons de retraite, hôpital, etc.). C'est pourquoi nous revendiquons de véritables services publics pour les personnes âgées et la petite enfance, notamment la création de places en crèche à hauteur des besoins, l'accès à la maternelle dès 2 ans

5.4. Avez-vous une politique ciblée pour les familles monoparentales, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ? **Oui** **Non**

Si oui, laquelle ? Mise en place d'un véritable service public de la petite enfance, réduction du temps de travail

6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

6.1. Mettrez-vous en place des campagnes de prévention ? **Oui** **Non**

Si oui, auprès de quelles cibles ? Tout le monde, partout !

6.2. Envisagez-vous de renforcer la formation des professionnels ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Former les enseignant-e-s, les assistantes sociales, dans les lycées et les facs par exemple, sachant que les jeunes femmes sont les premières victimes de violences conjugales en lien avec les associations prenant en charge actuellement ces questions

6.3. Développez-vous les structures d'assistance individualisée et de logement. **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Accès à des structures d'accueil d'urgence permettant d'accueillir aussi les enfants, droit au logement

6.4. Améliorerez-vous la prise en charge des auteurs de violences ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Par le biais d'associations spécialisées sur les violences faites aux femmes

6.5. Renforcerez-vous les partenariats, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? Ca dépend

6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les femmes victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ? **Oui** **Non**

Si oui, comment ? La prostitution touche des dizaines de milliers de personnes, dont plus de 20.000 étudiantEs. Les prostituées sont les victimes d'un système que nous combattons. Nous voulons donc des droits pour leur défense et pour les aider à sortir de la prostitution : protection sociale, logement, titre de séjour, justice, droit d'association, formation, une aide réelle pour celles et ceux qui veulent en sortir, l'abandon des politiques répressives (délict de racolage, pénalisation des clients), qui les mettent en danger, et combat contre les réseaux mafieux et proxénètes qui prolifèrent sur la misère.

6.7. Comptez-vous octroyer des moyens financiers et humains à la lutte contre les violences faites aux femmes ? **Oui** **Non**

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ? Les violences psychologiques, physiques et sexuelles envers les femmes, les homosexuelEs, et toutes les personnes qui ne sont pas jugées conformes à ces normes (bisexuelEs, transgenres, intersexuéEs) font également parti de ce système de domination. Pour lutter contre ces violences, nous voulons une véritable loi-cadre contre les violences faites aux femmes avec les moyens nécessaires à la prévention et à l'éducation.

7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

7.1. Rendez effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :

7.1.1. l'accès aux différents moyens de contraception **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

7.1.2. l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) **Oui** **Non**

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents
- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'éducation à la sexualité ?

Oui Non

Si oui, comment ?

en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.

en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de sensibiliser le corps médical aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes.

Oui Non

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques.

Oui Non

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des risques psychosociaux ?

Oui Non

9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

Oui Non

Si oui, comment ? Campagne d'information et de sensibilisation, gratuité des activités, prise en charge publique

10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la France en décembre 1983 ?

Oui Non

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ?

Oui Non

Si oui, auprès de qui et comment ? Non. D'une part parce que nous avons des débats sur les questions de prostitution et que cette partie du texte ne correspond pas forcément à notre position et d'autre part parce que la question de l'IVG n'y est pas présente.

10.3. Facilitez-vous la connaissance des droits et des procédures par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ?

Oui Non

Si oui, comment ?

10.4. Renforcerez-vous la formation de tous les professionnels de la justice et du droit sur l'ensemble des discriminations sexistes ?

Oui Non

11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous les filles et les garçons à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

11.2. Organisez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ? **Oui** **Non**

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ? **Oui** **Non**

Si non, comment les impliquerez-vous ?

12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ? **Oui** **Non**

12.2. Quels **moyens humains et financiers** accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ?

12.3. Adoptez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ? **Oui** **Non**

12.4. Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ? **Oui** **Non**

Remarques complémentaires :

Une démocratie réelle, maintenant ! :

- Nous voulons la proportionnelle intégrale, qui permettrait de représenter les différentes orientations politiques.
- Pour nous, une démocratie réelle, ce serait la possibilité de décider à tous les échelons – local, régional ou national – de ce qui nous concerne, de révoquer les élus qui ne respectent pas leur mandat, que les élus fassent partie de la société au lieu d'en être sortis comme aujourd'hui, en continuant à travailler à temps partiels et en recevant le salaire moyen.

Une véritable politique d'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes doit être imposée aux entreprises.

Garantir l'égalité des droits : Le système capitaliste s'est réapproprié un système de domination qui l'a précédé : le système patriarcal. Celui-ci nous divise en accordant aux hommes la domination sur les femmes. Il participe au maintien de l'oppression et de l'exploitation de manière générale. De plus, il s'accompagne d'une survalorisation de l'hétérosexualité et de discriminations à l'encontre des autres sexualités.

Nous voulons pour toutes et tous, les mêmes droits : femmes et hommes, homos et hétéros, notamment pour le mariage, l'adoption, la procréation médicalement assistée, la parentalité, le droit de donner son sang et ses organes. Les transsexuelEs doivent pouvoir changer d'état-civil et/ou de numéro de Sécu, sans passer par un parcours psychiatrique, par une opération chirurgicale ou une stérilisation et les intersexuéEs ne doivent pas être mutiléEs à la naissance pour les faire correspondre à un sexe ou un autre. De même, la mention du genre doit être supprimée de la carte d'identité.

Parce que le NPA veut radicalement changer le système et en particulier parce qu'il rejette les institutions de la Ve République, un certain nombre de questions n'ont pour nous pas de sens. C'est donc volontairement que nous n'y avons pas répondu.



Philippe

POUTOU 2012

candidat anticapitaliste



aux capitalistes de payer leurs crises !